

Compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2015

Présents : Christiane COLAS, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Joëlle TABOULOT, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Jean-Paul BUELLET, Robert VELON, Chrystelle GUIXA, Pascale VIRICEL, Sylvie TRIPLET, Nicolas MICHALET, Jean-Luc FROMONT.

Excusées : Karine COLIGNON, Karen MARVIE

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 20 février et passe à l'ordre du jour.

1) **Comptes administratifs et comptes de gestion 2014 :**

Les comptes administratifs du budget général et du budget assainissement sont présentés par Hervé Colas, ils sont étudiés et adoptés à l'unanimité.

Compte administratif Budget général (Délibération 20150320-01):

Section	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	641 523,53 €	500 784,09 €	+ 140 739,44 €
Investissement	217 221,30 €	200 530,51 €	+ 16 690,79 €.

Ce résultat d'investissement doit être corrigé par la prise en considération des « Restes à réaliser d'investissements 2014 » pour un montant de 110 016,38 €, le besoin de financement de la section investissement pour 2014 est donc de 93 325,59 €.

Compte de gestion budget général (Délibération 20150320-02):

Après constat des écritures en recettes et en dépenses du compte de gestion conformes au compte administratif, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat (Délibération 20150320-03):

A l'excédent de fonctionnement 2014 de 140 739,44 €, s'ajoute l'excédent reporté des années précédentes de 90 974,68 € soit un excédent cumulé de 231 714,12 €.

Le besoin de financements 2014 en investissement est de 93 325,59 €, auquel s'ajoute le déficit reporté des années précédentes de 98 350,48 € soit un déficit cumulé de 191 676,07 €.

Sur proposition d'Hervé COLAS, maire-adjoint délégué aux finances, et après avis favorable de la commission finances, le conseil décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement à l'investissement afin de couvrir le besoin cumulé de financement et de financer une partie de l'investissement 2015.

Compte administratif Budget assainissement (Délibération 20150320-06):

Section	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	78 495,63 €	60 499,75 €	+17 995,88 €
Investissement	52 026,00€	46 528,17 €	+ 5 497,83 €

Compte de gestion budget assainissement (Délibération 20150320-07):

Après constat des écritures en recettes et en dépenses du compte de gestion conformes au compte administratif, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Affectation des résultats (Délibération 20150320-08):

A l'excédent de fonctionnement 2014 de 17 995,88 €, s'ajoute l'excédent reporté des années précédentes de 69 567,05 € soit un excédent cumulé de 87 562,93 €.

A l'excédent 2014 d'investissement de 5 497,83 €, s'ajoute l'excédent reporté des années précédentes de 11 339,22 € soit un excédent cumulé de 16 837,05 €.

Sur proposition d'Hervé COLAS et après avis favorable de la commission finances, le conseil décide de reporter les excédents de chaque section au budget primitif 2015.

2) **Vote des budgets primitifs 2015 :**

Budget général (Délibération 20150320-04):

Le contexte actuel est difficile avec notamment l'impact de différentes mesures comme la réforme fiscale (notamment TP) engagée sous la présidence précédente avec une participation des territoires dits « riches » comme le nôtre aux territoires moins favorisés, notre participation directe augmente de 1500 € environ.

Un autre élément est la baisse des dotations de l'état (baisse de 10 448 € en 2015, 2016 et 2017, nous passerons donc de 125 000 € en 2014 à environ 90 000 € en 2017).

Cependant la situation de la commune est plutôt bonne grâce à l'augmentation forte de la population et l'arrivée de nouvelles entreprises (comme Casino) qui devrait se poursuivre avec la

réalisation, durant le second semestre 2015, de l'agrandissement de la zone d'activités par la Communauté de communes. Ainsi, sans augmentation des taux d'imposition, nos recettes fiscales progressent de près de 3 %, et cela devrait même être plus lorsque nous aurons le chiffre de la TAXCOM (taxe sur les surfaces commerciales supérieures à 400 m², c'est la première fois que nous la toucherons).

Globalement, le budget proposé pour 2015 se monte en dépenses à 516 168,99 €, en hausse de 3.07 % par rapport à 2014 (500 784,09 €). Côté recettes, le budget 2015 se monte à 665 059,99 €, en hausse de 3.67 %.

Fonctionnement			
Chapitre	Recettes	Chapitre	Dépenses
70 Produits des services	23646,00€	11 Charges à caractère général	117522,00€
73 Impôts et taxes	436584,00€	12 Charges personnel et frais assimilés	150000,00€
74 Dotations et participations	162428,00€	014 Atténuation de produits	10094,00€
75 Autres produits gestion courante	23000,00€	65 Autres charges de gestion courante	186182,00€
		66 Charges financières	26000,00€
77 Produits exceptionnels	4000,00€	67 Charges exceptionnelles	6969,00€
042 Opérations d'ordre entre sections	15401,99€	042 Opérations d'ordre entre sections	19401,99€
002 Résultat reporté ou anticipé		023 Virt à la section d'investissement	148891,00€
Total Recettes	665059,99€	Total dépenses	665059,99€
Investissement			
Chapitre	Recettes	Chapitre	Dépenses
13 Subventions d'investissement	92750,00€	21 Immobilisations corporelles	3000,00€
16 Emprunt et dettes assimilées	150000,00€	Opérations d'équipement	453679,05€
10 Dotations, fonds divers	70000,00€	16 Remboursement d'emprunts	49000,00€
1068 Excédent de fonctionnement	231714,12€	Restes à réaliser 2014	110016,38€
040 Opérations d'ordre entre sections	19401,99€	040 Opérations d'ordre entre sections	15401,99€
021 Virt de la section de fonct.	148891,00€	001 Solde d'exe nég. reporté	81659,69€
Total Recettes	712757,11€	Total dépenses	712757,11€

En ce qui concerne la dette, elle s'élève au 1er janvier 2015 à 575 000 € soit environ 450 €/habitant contre 935€ en 2010. En 2013 la moyenne des communes comme la nôtre était de 682 €/habitant.

L'importance inhabituelle du budget est due au fait que notre commune est engagée dans des investissements importants : la toiture, l'isolation et une partie du chauffage de la salle des fêtes (environ 230 000 €), le restaurant scolaire (70 000 €) ou encore le lancement du « tourne à gauche (180 000 €).

Taux communaux d'imposition (Délibération 20150320-05) :

Afin d'éviter une augmentation trop forte de la pression fiscale pour les ménages et les entreprises, le conseil municipal décide de ne pas changer les taux d'imposition communaux :

Taxe d'habitation : 8,03%, Taxe sur le foncier bâti : 6,57%, Taxe sur le foncier non bâti : 21,29%, Cotisation foncière des entreprises : 7,83%

Budget « Assainissement » (Délibération 20150320-09):

Exploitation			
Chapitre	Recettes	Chapitre	Dépenses
70 Produits des services	40 000.00€	11 Charges à caractère général	9 354.00€
74 Subventions d'exploitation	16 500.00€	12 Charges personnel et frais assimilés	6 346.00€
042 Opérations d'ordre entre sections	28 677.00€	042 Opérations d'ordre entre sections	52 026.00€
002 Résultat reporté ou anticipé	87 562.93€	023 Virt à la section d'investissement	105 013.93€
Total Recettes	172 739.93€	Total dépenses	172 739.93€
Investissement			
Chapitre	Recettes	Chapitre	Dépenses
040 Opérations d'ordre entre sections	52 026.00€	16 Remboursement d'emprunts	0.00€
021 Virt de la section de fonct.	105 013.93€	23 Immobilisations en cours	121 000.00€
001 Solde d'exécution reporté	16 837.05€	27 Autres immos financières	24 199.98€
		040 Opérations d'ordre entre sections	28 677.00€
Total Recettes	173 876.98€	Total dépenses	173 876.98€

3) Travaux de la salle des fêtes

5 entreprises ont répondu au MAPA (marché à procédure adaptée) pour la réfection de la toiture. L'analyse des offres réalisée par le cabinet Frizot Concept a permis de retenir la SA Humbert qui a été classée première.

Concernant le marché pour la partie chauffage et traitement d'air, ce lot a été déclaré infructueux : une seule offre a été reçue très nettement au dessus de l'estimation réalisée par Caillaud Ingénierie. Le bureau d'étude va vérifier son estimation initiale.

Au niveau du parquet, le conseil constate que depuis qu'il fait l'objet d'un entretien approprié, son état est correct. Il est décidé d'attendre le printemps 2016 avant d'entreprendre le ponçage complet.

4) Convention de portage foncier et de mise à disposition (Délibération 20150320-10):

Le conseil municipal prend connaissance et donne son accord pour la signature de deux conventions liant la commune et l'Établissement public foncier (EPF) de l'Ain : l'une sur le portage foncier et l'autre sur la mise à disposition d'une parcelle de 9 700 m² classée 2AU ainsi qu'une petite parcelle de 2 146 m² classée agricole. Cette démarche fait suite à la demande faite par la commune de Confrançon à l'EPF pour l'acquisition de ces parcelles (délibération du 5/12/2014).

5) Aide de l'état : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :

Les demandes de DETR peuvent porter sur l'accessibilité de bâtiments et lieux publics. Sur proposition de Mme le Maire, il est décidé d'étudier la possibilité de déposer une demande pour l'accessibilité du cimetière.

6) Aide aux communes du Conseil Général :

Pour 2015, la commune a bénéficié d'une aide de 52 500 € du Conseil Général pour le « tourne à gauche », sous condition que les travaux débutent avant le 11 juin.

Pour 2016, le conseil décide de déposer une demande portant sur le projet de réfection des courts de tennis.

7) Démarche 0 pesticide : plan de désherbage :

Thibault Pandelakis, animateur du Syndicat Veyle Vivante est chargé de réaliser le plan de désherbage communal, 1^{ère} étape de la démarche zéro pesticide. Une restitution aux employés communaux doit être programmée prochainement avec ensuite la perspective d'un comité de pilotage ouvert aux différentes associations. Martial Loisy fera le lien avec le Syndicat Veyle Vivante pour placer des dates pour ces rencontres.

8) Bulletin municipal :

La commission information se réunira le 31 mars afin de préparer le bulletin de juin 2015.

9) Questions et communications diverses

- Le conseil est informé du financement d'un véhicule pour le CPINI (centre de première intervention non intégré) par l'amicale des pompiers de la commune. Les formalités administratives liées à cette démarche seront à finaliser.
- Martial Loisy rend compte de la dernière réunion de la commission voirie de la Communauté de communes. Il y était question de mutualisation entre les communes sur différents points concrets : la fourniture de carburant, les diagnostics d'accessibilité voirie, les travaux d'entretien, l'emploi des produits phyto... Un schéma de mutualisation doit être réalisé avant le 31 décembre 2015.
- L'AG du comité départemental de fleurissement aura lieu le 11 avril à Meillonas.
- L'AG de la CUMA de Confrançon aura lieu le 31 mars.
- L'AG de la Croix Rouge aura lieu le 18 avril à Pirajoux.
- L'AG de Copain-copine aura lieu le 27 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.